BULLETIN à nous retourner

NOM et Prénom _____ N° d'adhérent_____

L'AGL calcule votre CSG/CRDS !

Exercice fiscal 2018

Pour cela, il vous suffit de joindre à ce bulletin les documents suivants :

- Photocopie recto/verso de l'échéancier **«COTISATIONS 2018»** d'URSSAF Allocations Familiales* 2018, que vous avez reçu en décembre 2017

ET

- Photocopie recto/verso de la **«NOTIFICATION DE LA REGULARISATION DE VOS COTISATIONS 2017»** reçue en octobre 2018

OU

si vous avez reçu un avis de régularisation anticipée

- Photocopie recto/verso de la **«REGULARISATION DES COTISATIONS 2017 ET APPEL DE COTISATIONS 2018»** reçue entre mai et juillet 2018

*** ne pas confondre avec les documents relatifs aux cotisations d'assurance maladie.**

Attention !

⇨ Si, vous avez versé trop de cotisations et si vous avez été remboursé(e), complétez :

Date du remboursement : ___ / ___ / ___ Montant remboursé : _____

Période à laquelle se rapporte ce remboursement : _____

⇨ Si, au contraire, les règlements effectués dans l'année ne correspondent pas aux échéances prévues, ou si vous n'êtes pas à jour dans le paiement de vos cotisations URSSAF Allocations Familiales, complétez le tableau ci-dessous.

Date	Montant Payé	Période de cotisation à laquelle se rapporte le versement
Exemple		
15/01/2018	*1.350 €*	*Solde des cotisations AF de l'année 2017 (retard de paiement)*

Ce service vous est proposé jusqu'au 28 février 2019 et il sera facturé 25 € TTC.
Joindre le règlement à votre demande.